



Chapitre 21 : Institutionnaliser le savoir et construire une trace écrite

La trace écrite est le témoin de l'apprentissage et de l'activité des élèves. Elle désigne une mise en mots accompagnée ou non de dessin, schéma, soin...

Elle est présente dès la maternelle.

En début d'apprentissage : relever les représentations des élèves, faire exprimer aux élèves ce qu'ils savent déjà, se projeter, anticiper les étapes.

Au cours de l'apprentissage : permet à l'élève d'organiser sa pensée, d'évaluer l'évolution de ses connaissances, de garder des traces des recherches.

En fin d'apprentissage : mettre en mots ce qu'il est important de retenir, ce qu'ils ont compris. C'est aussi un moyen de communication. Conserver une mémoire des découvertes des procédures, des connaissances → **institutionnalisation du savoir**.

CRPE Facile